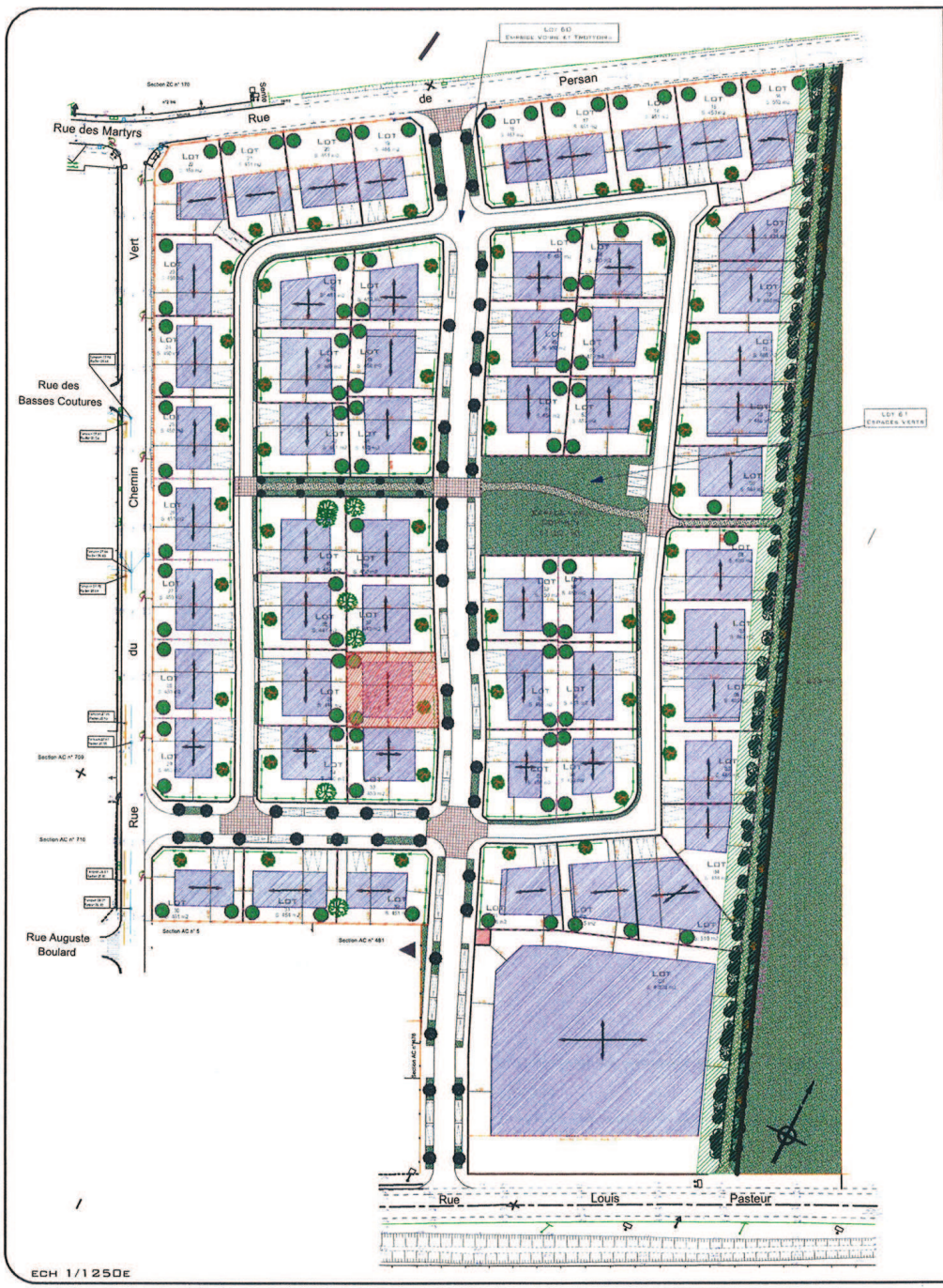

ECH 1/1250E

ARCHITECTE COORDINATEUR, CHARGÉ DU CONTRÔLE DES DÉPÔTS DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN MATIÈRE REGLEMENTAIRE ET DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES:

JACQUES DELANOY

16 RUE AMPÈRE 95300 PONTOISE

TEL. 01.34.24.00.61 FAX. 01.34.24.08.06

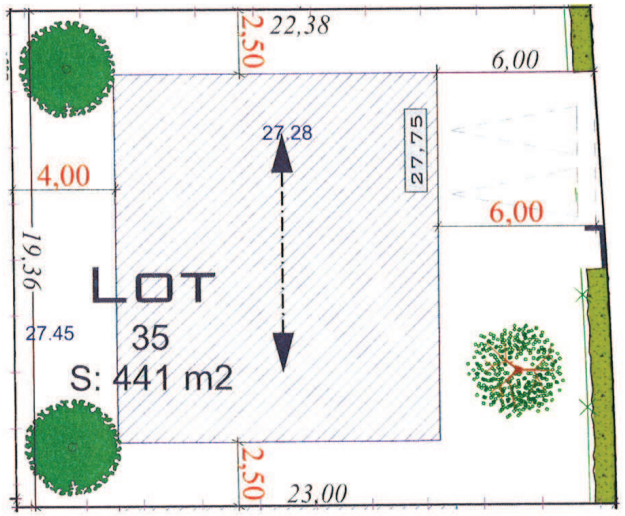

26.82 Niveau Terrain Naturel

Courbe de niveau Terrain Naturel

places de stationnement sur parcelle + marché Technique" à la charge de l'acquéreur et realisés par l'aménageur.

Sens Principal du faîtage des constructions

Périmètre d'implantation des constructions

27.65 Niveau conseillé du Plancher du RDC

Arbres existants conservés

Arbres de hautes tiges 16/18 en fond de parcelle chênes marronniers, érables, hêtres acacias frênes saules (essences locales) à la charge de l'acquéreur

Arbres de hautes tige type fruitiers à fleurs 16/18 en Avant des parcelles à la charge de l'acquéreur

Arbres et arbustes en fond de parcelle sur les lots 03 à 14 et le lot 59 à la charge de l'acquéreur

Ecran Végétal + Circulation Douce

Grillage Vert soudé rigide, sur rues internes du projet, en retrait d'un mètre de la limite H =1,50 m doublé d'une haie végétale taillée à floraison décalée, de même hauteur à la charge de l'aménageur

Grillage en panneaux rigides sur rues externes du projet en limite des Lots 14 à 32 H = 2 m doublé d'une haie végétale vive de même hauteur, largeur 2m, à la charge de l'acquéreur

Grillage plastifié Vert sur limites séparatives du projet H = 1,80m, doublé d'une haie végétale vive ou taillée de même hauteur, à la charge de l'acquéreur

Remarques :
- *Le Thuya est Interdit dans la composition des Haies sur Rue et des Haies séparatives*
- *La plantation des arbres à haute tige se fait à 2 m minimum des limites, (code civil)*

LOT N° 35 SURFACE : 441M²

ECH : 1/200E

MAITRE D'OUVRAGE

NEXITY FONCIER CONSEIL
RÉSIDENCE DU FRONT DU LAC
99 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
95880 ENGHIEN LES BAINS
TEL. 01.34.05.19.00
FAX. 01.34.05.19.19

GUISSET CONSEIL
41 RUE DU CHEF DE VILLE
60530 LE MESNIL EN THELLE
TÉL: 03.44.66.01.11
FAX: 03.44.66.04.11

PLAN CONTRACTUEL, CONCERNANT LES PLANTATIONS, LES CLOTURES ET LES PÉRIMETRES D'IMPLANTATION.
PLAN NON CONTRACTUEL CONCERNANT LES CÔTES ET LES SURFACES. ELLES SONT SUSCEPTIBLES DE CHANGEMENTS MINEURS APRÈS PROCET VERBAL DE BORNAGE D'UN GEOMÈTRE EXPERT